



Formulaire de demande d'aide

PRIME A L'ACHAT D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE

Ce formulaire doit être imprimé, complété, signé puis envoyé par courrier
(un exemplaire papier peut vous être envoyé sur simple appel au
04-73-42-38-71 ou 04-73-42-02-94)

au plus tard le 10 décembre 2021 à

**Conseil départemental du Puy-de-Dôme
Mission Transition écologique
Prime VAE63
24, rue Saint-Esprit
63000 CLERMONT-FERRAND**



FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE

Cadre réservé à l'administration

Numéro du dossier :

Date de dépôt :

Tous les champs de réponse doivent être obligatoirement complétés, sans oublier de joindre les pièces à fournir, à défaut nous serons dans l'impossibilité de traiter votre demande.

DEMANDEUR (personne majeure obligatoirement)

Civilité : Mme M.

Nom :

Prénom :

POUR VOUS CONTACTER RAPIDEMENT

Adresse mail :@.....

ou numéro de téléphone :

ADRESSE

Numéro :Rue ou voie :

Complément d'adresse :

Code postal :Commune

Vous êtes informé(e) que dans le cadre légal (*) vous pouvez accéder à vos données personnelles, demander à les modifier, à les supprimer, ou encore exiger la limitation de leur traitement ou vous y opposer. Pour toute demande sur vos droits d'accès, adresser un courrier en joignant obligatoirement une copie valide et complète d'un document justifiant de votre identité, à l'adresse suivante : **Conseil départemental du Puy-de-Dôme - Mission Transition écologique - 24 Rue Saint-Esprit - 63000 CLERMONT-FERRAND.** (*)Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ; Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée.

Prime à l'achat d'un vélo à assistance électrique

INFORMATIONS SUR LE VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE

N° de facture :

Date de facture :

Nom et adresse du vendeur :

.....

Prix TTC en euros :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR ET SIGNATURE

Je certifie sur l'honneur que (cases à cocher) :

Je suis majeur (e)

Je réside sur le département du Puy-de-Dôme

Mon revenu fiscal de référence 2020 par part est inférieur ou égal à 13 489 euros

Je ne bénéficie pas d'une aide d'une autre collectivité territoriale du Puy-de-Dôme pour ce même cycle

Le cycle est un modèle neuf ou d'occasion à assistance électrique

Le cycle n'utilise pas de batterie au plomb

Le cycle est conforme à la norme française NF EN 15194

Je m'engage, pour une durée d'un an à compter de la date de facturation du cycle à pédalage assisté, à ne pas le revendre et à fournir la preuve au Conseil départemental du Puy-de-Dôme, sur simple demande de sa part, de la possession du cycle

Je ne bénéficie que d'une seule aide par foyer, sur une durée de 4 ans, au titre du dispositif « Prime à l'achat d'un vélo à assistance électrique.

Je confirme l'exactitude des éléments indiqués sur la présente demande

Faite le :à :

Signature du demandeur :

Conditions d'attribution (document à conserver)

Textes de référence :

- Code de l'énergie et notamment les articles D.251-2 à D-.251-3
- Article R311-1 du Code de la Route
- Délibération du Conseil départemental n°5-66 du 27 mai 2021

Le formulaire :

Ce formulaire a pour objet de permettre à toute personne physique majeure, demeurant dans le Puy-de-Dôme, dont le revenu fiscal de référence 2020 est inférieur ou égal à 13.489 € par part de bénéficiaire de l'attribution d'une aide du Département en contrepartie de l'achat d'un cycle à pédalage assisté **acquis dans le Puy-de-Dôme.**

Ce formulaire est accessible sur le site internet du Conseil départemental (www.puy-de-dome.fr).

Le formulaire doit être complété, signé et envoyé par courrier au Conseil départemental du Puy-de-Dôme - Mission Transition écologique - 24 Rue Saint-Esprit - 63000 CLERMONT-FERRAND, accompagné de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires (cf. ci-après).

Attention :

- Les demandes seront traitées par **ordre d'arrivée jusqu'à épuisement de l'enveloppe financière affectée à ce dispositif.**
- La demande d'aide doit être formulée au plus tard **le 10 décembre 2021.**

Conditions à respecter pour bénéficiaire de l'aide

Le cycle acquis doit répondre aux conditions suivantes :

- Etre un cycle à pédalage assisté au sens de l'article R.311-1 du code de la route (cycle équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue de 0,25 kilowatt, dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25km/h, ou plus tôt si le cycliste arrête de pédaler)
- Etre acquis par une personne physique majeure justifiant d'un domicile dans le département du Puy-de-Dôme
- Etre acquis auprès d'un commerçant ou d'une structure associative implantés dans le Puy-de-Dôme
- Ne pas utiliser de batterie au plomb
- Ne pas être cédé par l'acquéreur dans l'année suivant son acquisition.

Une personne physique ne peut en bénéficier qu'une fois, et ce pendant 4 ans, quel que soit le nombre de cycles à pédalage assisté neufs ou d'occasion qu'elle acquiert.

En cas de non-respect des conditions énoncées précédemment, le bénéficiaire de l'aide restitue le montant de l'aide dans les trois mois suivant la cession.

Conditions d'attribution (document à conserver)

Pièces justificatives à joindre avec le formulaire de demande :

Les pièces justificatives suivantes doivent être **obligatoirement** jointes au formulaire de demande :

- Copie recto-verso de la carte nationale d'identité, ou du passeport ou du titre de séjour, en cours de validité
- Copie de toutes les pages de l'avis d'imposition de l'année 2020 sur les revenus 2019.
- Relevé d'identité bancaire ou postal du bénéficiaire
- Copie d'un justificatif de domicile dans le Puy-de-Dôme de moins de trois mois **au même nom et adresse que ceux figurant sur la facture d'achat du vélo**, au choix : facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone (y compris téléphone mobile), avis d'imposition ou certificat de non-imposition, quittance d'assurance (incendie, risques locatifs ou responsabilité civile) pour le logement, titre de propriété ou quittance de loyer
- Copie de la facture d'achat du cycle : la facture doit notamment mentionner votre nom, votre prénom, votre adresse, ainsi que les références, le prix du cycle et si le cycle est un modèle neuf ou d'occasion.. **La date d'acquisition indiquée sur la facture doit être postérieure ou égale au 1^{er} juin 2021.**
- La facture doit également mentionner le nom et l'adresse du commerçant ou de la structure associative
- Copie du certificat d'homologation à la norme NF EN 15194 si non mentionnée sur la facture

Barème de l'aide :

- Pour l'achat d'un cycle à pédalage assisté neuf, le montant de la prime est fixé à **20 % du prix d'achat TTC dans la limite de 500 € par matériel.**
- Pour l'achat d'un cycle à pédalage assisté d'occasion, le montant de la prime est fixé à **20 % du prix d'achat TTC dans la limite de 250 € par matériel,**

Contacts :

Mission Transition écologique

Tél :04.73.42.38.71 ou 04.73.42.02.94

Mail : primevae63@puy-de-dome.fr

Information sur le traitement de vos données personnelles
par le Département du Puy-de-Dôme, responsable du traitement

Les informations personnelles que vous nous communiquez pour bénéficier de l'aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique sont traitées par informatique, mais sans faire l'objet d'une prise de décision automatisée. Vos données sont aussi utilisées pour effectuer des statistiques et bilans anonymes sur cette aide ponctuelle. Elles ne sont pas diffusées à des tiers et sont conservées en archivage 1 an au terme de la période des 4 ans durant laquelle toute nouvelle demande d'aide ne peut être acceptée.

Vous pouvez le cas échéant être invité à participer, toujours de manière anonyme et sous réserve de votre accord explicite, à une étude d'impact par exemple sur le bénéfice de votre acquisition, vos modes de déplacement, votre qualité de vie, etc.... Ces sondages réalisés auprès des usagers sont indispensables au Département pour évaluer son action dans le cadre de sa politique de transition écologique.

Vous êtes informé(e) que dans le cadre légal (*) vous pouvez accéder à vos données personnelles, demander à les modifier, à les supprimer, ou encore exiger la limitation de leur traitement ou vous y opposer. La loi vous reconnaît également un droit à la portabilité de vos informations et celui de décider du sort à leur réserver après votre décès. Pour toute demande sur vos droits d'accès, adresser un courrier en joignant obligatoirement une copie valide et complète d'un document justifiant de votre identité, à l'adresse suivante : **Conseil départemental du Puy-de-Dôme - Mission Transition écologique - 24 Rue Saint-Esprit - 63000 CLERMONT-FERRAND.**

En cas de réclamation sur vos droits, écrire en premier lieu au Délégué à la protection des données du Département, (même adresse ci-dessus) sachant que vous pouvez également vous adresser à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, 3 Place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 PARIS cedex 07.

()Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ; Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée.*